

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
Du 29 janvier 2003

Date de la convocation : le 23 janvier 2003

Etaient présents : MM. VOEGEL, Mme JURDYC, BARRAL, GETAS , MM. MIRABEL, SOUFFLET, M. MORIN, MMmes BLANC, TAITHE, , Mme CHOPPIN, MM. ADOUANE et DUCHAMP, Mmes DUBOZ, BERMOND, LATIL et FASSION, M. VASSAUX.

Absent : M. COLOMER

Mademoiselle LATIL Delphine a été nommée secrétaire.

Liste des actes signés par le maire en vertu de la délégation du Conseil (délibération du 27 mars 2002) et en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et 23 du CGCT

- Contrat pour la mise en conformité des installations électriques du groupe scolaire
- Contrat pour la mise en conformité des installations électriques basse et très basse tension de la salle polyvalente
- Contrat pour barrières d'accès limitatif aux équipements sportifs
- Contrat pour réfection de la régulation du chauffage zone vestiaires, couloir et wc
- Contrat pour des panneaux affichage
- Contrat pour produits entretien des bâtiments de la commune

Modification du taux concernant le contrat de prévoyance

Le Maire rappelle la réglementation prévoyant la prise en charge par les collectivités d'une partie des cotisations versées par leurs employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents. Le conseil approuve à l'unanimité ce nouveau taux de contribution : 0.14 % au lieu de 0,20 %.

Acquisition de la parcelle AC11, « Puits de la Pagantière » auprès du Syndicat intercommunal des Eaux de Communay et Région

La commune milite en faveur de la création d'une déchetterie sur son territoire depuis plusieurs années. La Communauté urbaine de Lyon est favorable à la création d'une déchetterie dans le secteur. Le principe est le suivant : mise à disposition de terrains par les communes, construction et exploitation des déchetteries par la Communauté urbaine. Solaize n'a pas de disponibilité foncière bien placée et desservie pour accueillir un tel équipement. Elle a procédé à des recherches qui se sont concentrées sur le secteur de la Pagantière. Une installation dans le secteur serait idéale puisque sans nuisances pour les riverains (aucune habitation à proximité), très bien desservie, facilement identifiable et qu'elle bénéficierait aux communes voisines (Vernaison, Feyzin). Le Syndicat intercommunal des Eaux de Communay et Région, a décidé, par délibération du 5 novembre 2002 de céder à la commune de Solaize, la parcelle AC11, d'une contenance de 940 m². Cette parcelle est cédée en l'état au prix de 8 537,14 €, prix estimé par les Domaines. Le conseil approuve à l'unanimité cette acquisition.

Désaffectation des biens des établissements publics locaux d'enseignement du 1^{er} degré

Le logement affecté aux instituteurs situé dans l'enceinte scolaire est vacant. Après 11 ans d'occupation, une institutrice de l'école publique a donné son congé. Le Préfet ayant émis un avis favorable, il est décidé à l'unanimité cette désaffectation et la location à des particuliers.

Participation au Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique (SIEM) pour 2003

La commune est membre du SIEM qui demande une participation financière basée sur le nombre d'élèves de Solaize inscrits. A ce jour, ne connaissant pas le montant exact pour 2003, il est proposé d'effectuer un premier versement (4 573 €). Il sera déduit du montant global une fois qui reste à déterminer. Le conseil approuve à l'unanimité ce versement.

Subvention à l'école élémentaire

Mme THAITE rappelle qu'afin de permettre l'organisation d'une sortie scolaire, il convient de verser une subvention de 3 963.67 € à la coopérative de l'école élémentaire, le budget primitif n'ayant pas encore été voté. Le Conseil approuve à l'unanimité ce versement.

Mise en œuvre d'études surveillées et d'ateliers à l'école publique de Solaize

- elles se dérouleront tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire de 16h30 à 17h30 dans les locaux du groupe scolaire et seront assurées par 2 enseignants

2) Le fonctionnement des ateliers sera le suivant :

- 2 ateliers de 10 enfants chacun sont créés, visant 2 types de publics au rythme d'une semaine sur deux : Semaine 1 : les 6-8 ans et Semaine 2 : les 8-12 ans
- ils se dérouleront tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 12h25 et de 12h25 à 13h20 dans les locaux du groupe scolaire et seront assurées par 2 enseignants
- les ateliers sont volontaires avec une inscription à la semaine
- les activités qui y seront développées concernent : le théâtre, la lecture par un adulte, diverses activités manuelles, le son et la vidéo, l'informatique

Les enseignants qui assurent les études et les ateliers sont également chargés de recueillir les inscriptions et de transmettre un état précis, mensuel aux services municipaux.

Les moyens mis à la disposition par la commune pour le bon déroulement des études et ateliers sont les suivants :

- mise à disposition des locaux
- financement des charges afférentes à ces locaux
- pour les ateliers : mise à disposition du mobilier des locaux scolaires et des fournitures pour les activités manuelles à concurrence maximum de 200 €
- financement de la rémunération des 2 enseignants chargés des études surveillées et des ateliers au titre de des travaux supplémentaires.

Le conseil approuve la création des études surveillées et décide qu'une participation soit demandée aux parents à hauteur de 1,5 € par heure d'études surveillées et par enfant. Le conseil approuve également la création des ateliers et décide d'en assumer la charge pour la période du 5 mars au 5 juillet.

Mise en concurrence simplifiée pour l'entretien de des espaces verts de la commune avec fourniture de plantations – lancement de la consultation pour un marché de prestations (articles 32, 40 et 57 du CMP)

Afin de répondre aux besoins en matière d'entretien des espaces verts de la commune et de fournitures de nouvelles plantations pour certains espaces, la Commune propose de lancer une consultation en vue de désigner un nouveau prestataire. Le marché précédent étant arrivé à son

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 4 février 2003, conformément à la loi du 4 août 1884.